



Ensemble, Défendons Ensemble, Défendons nos droits !

Intégration
Infogérance
Ingénierie-Conseil



LA NEWSLETTER DU SYNDICAT AUTONOME S3i - Aout 2019

ELECTIONS 2019

Moi j'aime avoir Le Choix et vous l'aurez en NOVEMBRE

MARRE DE CES SYNDICATS QUI VOUS CHANTENT DES BERCEUSES ou de CES TENORS ASSOUDISSIONS ...

NOUS NE CHANTONS PAS CE N'EST PAS NOTRE VOCATION !!! NOUS AGISSONS A S3I



CSE : comité social et économique
CSEC : comité social et économique central
UES : unité économique et sociale
CSSCT : commission santé sécurité et conditions de travail
RP : représentants de proximité (nombre en fonctions du site)

Vous **DEVEZ SAVOIR** tous que les nouvelles ordonnances du gouvernement ont conduit en 2017 à **SUPPRIMER** :

- Nos instances de délégué(e)s du personnel (préalablement régionales) :

leurs missions étaient de présenter les réclamations et de prévenir les atteintes de l'employeur envers l'ensemble des salariés. Ils veillent à ce que les droits des salariés de l'entreprise qu'ils représentent soient bien respectés.

- Nos CHSCT (comité d'hygiène et sécurité) (préalablement locaux et inter-entreprises) :

ils avaient pour missions de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des travailleurs de l'établissement et de ceux mis à sa disposition par une entreprise extérieure, y compris les travailleurs temporaires.

- **Le comité d'entreprise (préalablement national)** : Le C.E était une institution représentative du personnel mise en place en 1945 et rendue obligatoire dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés. Le C.E. intervient dans la mise en place d'œuvres sociales et culturelles dans l'entreprise. Il participe également à la gestion de son activité économique, dans les conditions décrétées par le conseil d'Etat. Mais quel que soit le champ d'action sur lequel il intervient, **son but est toujours d'agir au profit des salariés et de leur famille, ainsi que ses anciens salariés.**